

# Relever ses index d'électricité

**Pourquoi ?**

- Pour recevoir une facture de régularisation correcte
- Pour suivre l'évolution de ses consommations

**Quand ?**

- Une fois par an lorsque vous recevez la demande de la part du gestionnaire
- Lors d'un déménagement (document de reprise des énergies)

**Comment ?**

S'adresser au Gestionnaire de réseau via internet, par téléphone ou en remplissant la version papier.

## Identifiez votre compteur

Il existe plusieurs types de compteurs sur le marché :

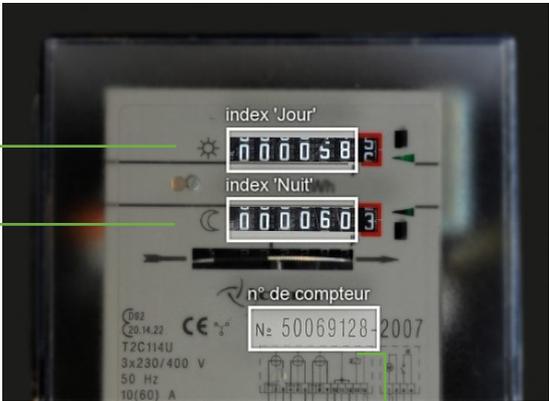
- Compteur classique bi-horaire (jour et nuit)
- Compteur classique mono-horaire
- Compteur à budget
- Compteur intelligent

# Compteur classique

## Bi-horaire

Soleil = index de jour

Lune = index de nuit



n° du compteur

## Mono-horaire

Index



n° du compteur

# Compteur à budget



Etape 1 : appuyez 6x sur le bouton bleu  
Index total (jour + nuit)

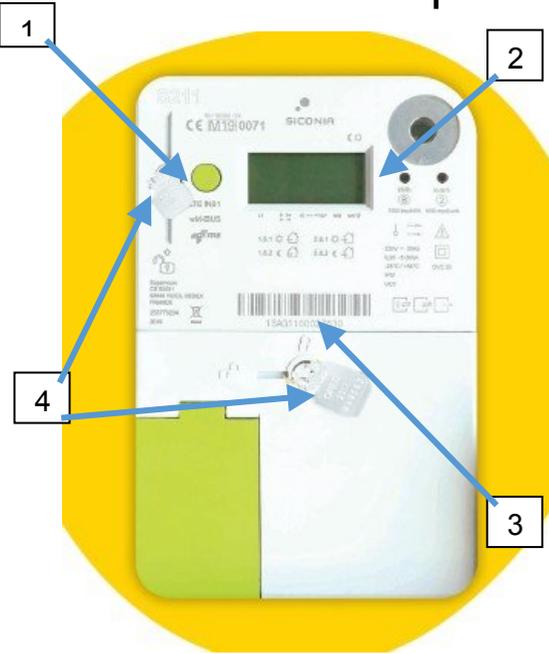
Etape 2 : appuyez 1x sur le bouton bleu  
Index de jour

Etape 3 : appuyez 2x sur le bouton bleu  
Index de nuit



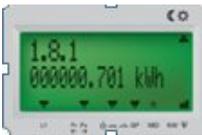
Vous recevez une facture de régularisation même avec un compteur à budget.

# Compteur intelligent



- 1. Bouton de commande vert**  
Vous pouvez accéder aux différentes informations disponibles (index, puissance, etc.) grâce au bouton de commande.
- 2. Voyant de contrôle**  
Indicateur de la quantité d'énergie. Plus la diode clignote rapidement, plus la quantité d'énergie consommée est importante.
- 3. Identification**  
Numéro de compteur
- 4. Scellés**  
Pour votre sécurité et l'intégrité de votre compteur, celui-ci est scellé. Il est interdit de les enlever

- Il communique à distance les index :  
- Pas de relevé annuel à effectuer  
- **Bien faire le relevé lors d'un déménagement**



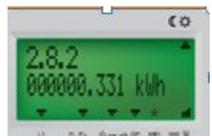
1.8.1 Index jour



2.8.1 kWh injectés le jour



1.8.2 Index nuit



2.8.2 kWh injectés la nuit